

Période couverte (1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021) ¹	YUKON	Marchés couverts – adjudés ²		
Ministères, agences, offices, bureaux, conseils, comités, commissions et organismes semblables d'une Partie		Nombre	Valeur \$ ³	Commentaire ⁴
Produits		212	30 505 986,53 \$	- Le nombre de contrats correspond au nombre de contrats de marchés couverts créés au cours de l'exercice financier. - La valeur des contrats comprend tous les ordres de modification.
Services, à l'exception des services de construction		198	72 518 725,02 \$	- Le nombre de contrats correspond au nombre de contrats de marchés couverts créés au cours de l'exercice financier. - La valeur des contrats comprend tous les ordres de modification. - Les contrats de la Santé et des Services sociaux (à l'exception des services médicaux et dentaires) sont inclus dans les nombres fournis. Il n'existe aucune exemption à la politique en matière de marchés publics du Yukon.
Services de construction		110	179 401 994,07 \$	- Le nombre de contrats correspond au nombre de contrats de marchés couverts créés au cours de l'exercice financier. - La valeur des contrats comprend tous les ordres de modification.
Administrations régionales, locales, de district et autres formes d'administration municipale, des organismes municipaux, des commissions scolaires et des organismes responsables de l'enseignement, de la santé et des services sociaux bénéficiant d'un financement public, ainsi que de toute personne morale ou entité détenue ou contrôlée par les entités précitées		Nombre	Valeur \$	Commentaire
Produits				
Services, à l'exception des services de construction				
Services de construction				
Sociétés d'État, des entreprises publiques et d'autres entités détenues ou contrôlées par une Partie au moyen d'une participation au capital		Nombre	Valeur \$	Commentaire
Produits				

¹ Indiquer la période couverte. Année fiscale ou calendrier selon le choix de la Partie. La même période doit être conservée pour les rapports subséquents.

² Les marchés couverts adjudés incluent les marchés passés dans le cadre d'un appel d'offres limités.

³ Valeur totale maximale, avant taxes, de tous les marchés couverts au moment de l'adjudication ou, si celle-ci n'est pas connue, la valeur estimée selon la méthode d'évaluation de la valeur d'un marché prévue par l'accord applicable.

⁴ Indiquer toute information pertinente relative à la validité des données (par ex. les données manquantes ou l'explication de la méthodologie utilisée pour établir les estimations).

Services, à l'exception des services de construction			
Services de construction			